DLP -6-1-67 595402

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 75 de Décembre 1966 — le 20 décembre 1966

INFORMATION.-

GRANDE CULTURE

Altise à tête dorée (ou grosse altise) du colza d'hiver

De fréquentes doléances nous parviennent de producteurs de colza d'hiver dont les cultures présentent de nombreuses feuilles minées par les larves de l'altise à tête dorée.

Ces graves attaques avaient été prévues par notre Station ; elles auraient pu être évitées en suivant les avis émis à ce sujet :

- le 27 août, sur le traitement des semences
- le 19 septembre, sur le traitement contre les insectes parfaits, et le 4 octobre avant la ponte.

Dans les cultures attaquées, les larves se trouvent encore dans les pétioles des feuilles mais, compte-tenu de l'état de ces dernières, elles doivent très prochainement gagner le coeur de la plante et être, dès ce moment, à l'abri de toute intervention.

Dans le cas d'un hiver précoce provoquant un arrêt de l'évolution des larves, les colzas peuvent ne pas souffrir exagérément des attaques. En revanche, si l'hiver se manifeste tardivement, permettant encore l'évolution des larves pendant plusieurs semaines aux dépens de plantes dont la végétation est totalement arrêtée, de très graves dommages sont à redouter.

Bien qu'elle se situe à l'extrême limite, une intervention contre les larves est encore présentement possible en mettant en oeuvre 450 à 500 g/ha de lindane matière active, en émulsion, ou de parathion (même formulation et même dose).

Mouiller abondamment, (600 litres de bouillie par ha) ou profiter d'une fin de rosée (300 l/ha seulement, avec forte pression).

Pour que le traitement montre une efficacité correcte, il est nécessaire :

- que la bouillie puisse sécher sur les plantes
- qu'une période de froid ne survienne pas dans les quelques jours suivant l'application du traitement.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P 178